

Ci-dessous une réponse aux problèmes causés par les robots...

Depuis quelques temps, ne fleurissent pas que des fleurs sur nos parcours : une nouvelle technologie est à l'œuvre, et avec toute nouveauté, son lot de questions !

Comment traiter un incident impliquant ces nouveaux robots de tonte ?

Tout d'abord, il convient de rappeler que pendant le jeu lors d'une compétition, les travaux terrain qui peuvent gêner les joueurs doivent être suspendus autant que possible. La grande majorité du temps, c'est parfaitement admis par les golfs. La tonte en particulier est faite avant, puis après le tour.

Il en est de même pour la tonte par robot. Il est important de s'assurer auprès du Greenkeeper que la programmation est bien modifiée le temps de la compétition, et l'expérience nous montre que cette demande est toujours accueillie favorablement.

Parti de ce principe, ces robots ne devraient pas perturber le jeu, et la question de savoir ce qu'il faut faire si la balle est déplacée ou déviée ne se pose donc pas.

Si toutefois un tel incident survenait, voici ce que les Règles nous disent.

Cas 1 : Balle au repos déplacée par un robot de tonte

Le robot est une influence extérieure.

Si la balle est déplacée par un tel robot, la Règle 9.6 s'applique et la balle doit être replacée.

Cas 2 : Balle déviée par un robot de tonte (Ici nous traiterons du cas d'une balle déviée après un coup joué n'importe où sur le parcours sauf sur le green)

Le robot est toujours une influence extérieure.

La balle ayant été déviée accidentellement par une influence extérieure, la Règle 11.1 s'applique parfaitement :

- Il n'y a pas de pénalité (Règle 11.1a)
- Le coup compte, le joueur ne doit pas rejouer le coup (Règle 11.1b(1))
- La balle doit être jouée où elle repose (Règle 11.1b(1)).

Cela veut notamment dire qu'il faut utiliser la procédure de la Règle 18.2 pour une balle qui serait venue reposer hors limites, ou encore que le trou est fini si la balle a été déviée dans le trou !

Cas connexes :

- Robot venant s'arrêter à proximité ou au-dessus de la balle (Règle 15.2 ou 16.1 en fonction des dimensions de l'appareil)
- Balle venant reposer dans ou sur un robot en mouvement (Règle 11.1)
- Balle détériorée par un robot (Règle 4.2)

Peut-on adopter une Règle locale pour faire rejouer le coup si une balle est déviée par un robot de tonte ?

Aucune Règle locale type ne traite ou ne se rapproche de cette situation, et faire rejouer le coup dans ce cas étant